

**PROCES-VERBAL N° 2
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 19 DECEMBRE 2011 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, président du conseil, salue l'assemblée et la municipalité pour cette séance.

Se sont excusés : Mme Isabelle Roulin, MM. Pascal Favre et Christophe Glaus. Absents : Mmes Mireille Fitzé, Viviane Favre et M. Nicolas Favre.

Il désigne M. Alain Favre, scrutateur suppléant pour seconder Mme Adrienne Favre lors de cette assemblée.

1. Appel

29 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n°1 du 31.10.2011
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016
7. Traitement des municipaux et du syndic
8. Budget 2012
9. Propositions individuelles
10. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal n°1 du 31 octobre 2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le président rappelle que lors d'une prise de parole, la personne indique son nom et prénom à l'assemblée. Pour les votes, la main sera bien levée afin de faciliter le travail des scrutateurs et d'éviter les confusions.

5. Communications municipales

Néant

6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements ; législature 2011 – 2016

a) préavis municipal n° 09/2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars. La commission n'a aucune objection à formuler quant aux plafonds proposés par la municipalité, à savoir :

- Plafond d'emprunts CHF 4'000'000.—
- Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 200'000.—

c) discussion

M. Dafflon précise que le montant du plafond d'emprunts est inférieur de CHF 200'000.— à la précédente législature et explique que :

Endettement actuel	CHF 2'900'000.—
Participation au projet scolaire + autres (emprunts)	CHF 1'300'000.—
Total	CHF 4'200'000.—

Si le projet scolaire est imposé à la commune, la conclusion serait que l'Etat l'obligerait à dépasser son plafond d'emprunts.

d) décision

- vu le préavis municipal n° 09/2011
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- De fixer pour la législature 2011-2016, le plafond d'emprunts à CHF 4'000'000.— et le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 200'000.—.

7. Traitement des municipaux et du syndic

a) préavis municipal n° 08/2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars. La commission n'a aucune objection à formuler quant à cette adaptation des traitements pour :

- les municipaux passant de CHF 5'000.— à CHF 9'000.— par année
- le syndic passant de CHF 6'800.— à CHF 12'000.— par année.

c) discussion

M. Philippe Favre souhaite savoir quand a été faite la dernière adaptation.

M. Dafflon lui répond qu'elle avait été faite en 2004.

M. Tonino Natale demande de quelle manière sont estimés ces montants et s'il y a un barème étatique.

M. Dafflon répond qu'aucun barème n'existe. Il précise que la charge de travail a considérablement augmenté ces dernières années et se chiffre pour un syndic entre 25% et 30%. Une comparaison avec les municipalités alentours a été faite et il en est ressorti que le salaire annuel du syndic de Bettens par exemple, se situe à CHF 9'500.— alors que cette commune comptabilise environ 300 habitants de moins que St-Barthélemy. Il ajoute que cela est une erreur de ne pas adapter ces montants régulièrement d'où l'importante correction sollicitée ce jour.

M. Luigi Angelini précise que ces fonctions communales requièrent une grande disponibilité des municipaux et du syndic.

d) décision

- vu le préavis municipal n° 08/2011
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide par 27 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- D'accepter l'augmentation de salaire des membres de la municipalité telle que proposée.

8. Budget 2012

a) préavis municipal n° 10/2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars. Le budget 2012 se solde par une perte de CHF 196'426.— qui comprend les investissements suivants :

- nouvelle signalisation pour ralentissement dans le village et travaux relatifs au chemin de la Cotze pour un montant total de CHF 190'000.—
- réfection de la zone la plus urgente de l'éclairage public pour un montant total de CHF 142'000.—

La commission des finances souhaite qu'une commission ad'hoc soit nommée afin de pouvoir revoir les investissements prévus ci-dessus.

Des remerciements sont exprimés à la boursière pour ses explications très précises.

La commission des finances propose d'accepter le budget 2012.

c) discussion

Le président détaille les principaux chapitres du budget. Les points « Administration générale, Finances, Domaines et bâtiments, Instruction publique et cultes, Police, Sécurité sociale, Services industriels » ne soulèvent aucun commentaire.

M. Bertrand Favre souhaite savoir, au point 4 « Travaux », si l'éclairage public est compris dans les CHF 382'000.— et pour quelles raisons il est nécessaire de le changer.

M. Dafflon répond que ce montant comprend l'éclairage public. Il indique que des poteaux avec des ampoules à basse consommation seront installés. Une commission ad'hoc sera nommée pour chaque projet d'investissement.

M. Victor Favre explique que les ampoules à vapeur de mercure seront interdites à la fin de l'année 2013. Le nouveau système prévu avec Romande Energie se chiffre à environ CHF 300'000.— sur trois ans mais apportera une économie d'énergie.

M. Daniel Morier demande si cette économie d'énergie est chiffrable.

M Dafflon lui répond que les calculs sont en train de se faire.

M. Villaz précise que les ampoules de remplacement seront à vapeur de sodium. Cependant, une solution avec des ampoules led pourrait être envisagée car elles sont garanties 25 ans et l'économie d'énergie se monterait à 20%.

M. Tonino Natale demande comment a été estimé le chiffre figurant au budget.

M. Villaz répond que la municipalité a pris le montant fourni par la Romande Energie et l'a un peu majoré. Il ajoute que deux villes des Grisons ont adopté l'éclairage led il y a une année.

d) décision

- vu le préavis municipal n° 10/2011
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget 2012 tel que présenté.

9. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

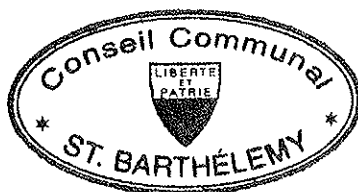
10. Divers

Le président relève que le semestre n'a pas été chargé pour les conseillers communaux. Il remercie le bureau qui a œuvré pour 5 votations en 3 mois, ainsi que les membres venus aidés lors de l'élection au Conseil national pendant lequel un problème informatique a contraint la secrétaire à boucler les résultats le lundi matin seulement. Il remercie également le syndic et la municipalité pour le travail accompli et espère que le futur sera moins difficile qu'annoncé. Il formule ses bons vœux pour l'année 2012 à tous les membres.

M. Dafflon s'associe aux vœux émis et remercie la commission des finances avec laquelle un travail constructif peut être envisagé. Il informe l'assemblée qu'un article paraîtra prochainement dans le « 24 Heures » concernant la facture sociale et sur lequel il s'est exprimé selon les tableaux présentés lors de la séance précédente.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

Le président
André Favre



La secrétaire
Yasmine Morier

